



Adapter votre logement pour mieux vivre chez vous

Vous souhaitez un logement plus accessible et plus fonctionnel ?

Ce dépliant vous explique toutes les démarches à suivre pour adapter votre logement à vos besoins !

silène
L'HABITAT AU CŒUR.

AUCUNE CONDITION D'ÂGE ! VOUS POUVEZ PRÉTENDRE À UNE ADAPTATION DE VOTRE LOGEMENT SI VOUS AVEZ UN PROBLÈME DE SANTÉ RECONNU MÉDICALEMENT OU UN HANDICAP.

Les 3 conditions à réunir



ACCESSIBILITÉ

- Logement en RDC ou au 1^{er} étage sans ascenseur
- Ou logement accessible par ascenseur

+



TYPOLOGIE DE LOGEMENTS

- Logement T1 à T3
- Pour un logement plus grand (T4 et +) le nombre d'occupant doit correspondre à la typologie

+



DISPOSITION DU LOGEMENT

- Le logement doit comporter des espaces de vie et une chambre au même niveau (ex : séjour, cuisine, SDB, WC + 1 chambre)

Quels travaux sont pris en charge ?

LES TRAVAUX D'ADAPTATION DES LOGEMENTS SE FONT GÉNÉRALEMENT À PARTIR DE CETTE LISTE, NON EXHAUSTIVE, ET SUIVANT LA FAISABILITÉ TECHNIQUE :

- **salle d'eau** : remplacement de baignoires par des douches
 - **robinetterie** : adaptation des éviers et lavabos avec robinetterie spécifique
 - **barres d'appui** : installation dans les pièces d'eau et d'autres espaces à sécuriser
 - **volet roulant** : motorisation de volets roulants existants
- (Attention : les logements équipés de volets battants et coulissants ne sont pas concernés)
- **interphones** : déplacement ou installation d'interphones et interrupteurs lumineux

Silène ne prend pas en charge les demandes de petits matériels tels que les réhausseurs de WC, les sièges de douche, les rampes amovibles, etc.

UNE DÉMARCHE SIMPLE EN 5 ÉTAPES POUR ADAPTER VOTRE LOGEMENT.
SUIVEZ LE GUIDE ET FAITES VOTRE DEMANDE AVEC SÉRÉNITÉ !

Comment faire ma demande ?

1. Mon logement est éligible et je vérifie que ma demande correspond aux interventions techniques prises en charge par Silène.



2. J'écris à Silène pour expliquer en détail mon besoin. Je joins à mon dossier un avis du Médecin ou une préconisation d'ergothérapeute et tout justificatif de handicap.



Silène, 17 rue Mendès France, BP63, 44602 Saint-Nazaire Cedex



contact@silene-habitat.com



3. La commission se réunit (1 fois par mois) et statue sur la faisabilité des travaux. Une réponse est alors transmise par voie postale :



VALIDÉ



4. Les travaux sont acceptés. Nous prenons contact avec nos entreprises partenaires pour mettre en place les travaux.



5. Les travaux sont réalisés !



EN ATTENTE



4. Des documents supplémentaires sont demandés.



REFUSÉ



4. Les travaux ne sont pas réalisables. Nous pouvons vous accompagner dans votre démarche de mutation de logement.

Vos questions régulières

Quels sont les délais de mise en œuvre ?

Le délai dépend de plusieurs facteurs : étude de faisabilité, obtention des aides, planning des entreprises. Comptez quelques semaines à plusieurs mois selon les cas.

Que faire si j'ai des besoins spécifiques qui ne sont pas mentionnés dans la liste des interventions ?

Si vos besoins ne figurent pas dans la liste des travaux pris en charge, vous pouvez détailler votre situation dans votre demande et joindre une évaluation d'un ergothérapeute.

Qui prend en charge le coût des travaux ?

Silène vous accompagne pour identifier les aides financières mobilisables (CPH, caisse de retraite, mutuelle, ...). Le coût restant est entièrement financé par Silène, à condition que les travaux soient validés par la commission interne. Aucune avance de frais n'est demandée au locataire.

Combien de temps durent les travaux ?

Cela dépend des aménagements à réaliser. Certains travaux simples (barres d'appui, changement de robinetterie) peuvent être faits en une journée. D'autres (remplacement de baignoire, motorisation de volets) peuvent nécessiter plusieurs jours.

Que faire si ma demande est refusée ?

Si votre demande d'adaptation est refusée, il est possible d'envisager un changement de logement vers un logement plus adapté à votre situation. Vous pouvez faire une demande de logement social sur le site :

www.demandelogement44.fr

N'hésitez pas à vous faire accompagner pour constituer ou mettre à jour votre dossier.

NOUS CONTACTER :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h :
02 53 48 44 44

NOUS ÉCRIRE :

Silène, 17 rue Mendès France, BP63,
44602 Saint-Nazaire cedex

INFOS PRATIQUES, CONTACTS ET ACTUALITÉS :

www.silene-habitat.com

